

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ D'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

donnant suite aux recommandations découlant de l'audit de rendement effectué par le Bureau du vérificateur général (BVG) relativement au vérification du rendement de l'aide financière aux étudiants formulées dans les Rapports du vérificateur général du Canada du *Printemps 2020*

N° de référence du rapport	Recommandations du BVG	Réponse de la direction ministérielle	Description des résultats finaux attendus	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description et dates)	Organisation responsable/ point de contact <small>(nom, titre et n° de téléphone)</small>	Indicateur de réalisation (à l'usage exclusif du CCP)
	<i>Les recommandations du BVG ne peuvent pas être copiées ci-dessous avant que le rapport d'audit ne soit déposé / publié</i>	<p><i>La Réponse de la direction ministérielle sera incluse dans le rapport d'audit du BVG. Le rapport du BVG est déposé au Parlement et affiché sur le site Web du BVG.</i></p> <p><i>La réponse doit clairement préciser, en 200 mots tout au plus, si l'entité accepte ou non la recommandation.</i></p> <p><i>Si l'entité accepte, la réponse doit décrire les mesures concrètes qu'elle compte prendre et préciser quand elles seront prises.</i></p> <p><i>Si l'entité n'accepte pas, la réponse doit en expliquer les raisons</i></p>	<p><i>Le plan d'action détaillé sera fourni au Comité permanent des comptes publics (PACP) dans les six mois suivant le dépôt de l'audit ou, si possible, avant l'audience, lorsque que l'organisation est invitée à comparaître devant le PACP pour discuter des conclusions de l'audit.</i></p> <p><i>Le plan d'action détaillé sera publié sur le site Web du Comité</i></p>				
Para 2.26	Pour maximiser le remboursement des prêts étudiants, Emploi et Développement social Canada devrait s'assurer qu'il y a une validation adéquate et systématique des demandes d'admission au Programme d'aide au remboursement.	<p>Recommandation acceptée. L'objectif du Programme d'aide au remboursement est d'offrir un soutien aux personnes qui ont des difficultés d'emploi ou qui font face à des changements soudains de leur revenu ou de leur composition familiale (par exemple perte d'emploi ou nouveau-né). C'est pourquoi l'admissibilité est fondée sur le revenu du mois précédent et la composition de la famille. Le Bureau du vérificateur général du Canada mentionne l'utilisation par les provinces des données fiscales annuelles de l'Agence du revenu du Canada pour l'aide financière aux étudiants, mais les renseignements sur le revenu annuel ne permettraient pas de cerner les difficultés financières soudaines qui touchent les demandeurs du programme. Emploi et Développement social Canada dispose d'un processus systématique de vérification du revenu fondé sur un échantillonnage. Le Ministère reconnaît que la vérification du Programme d'aide au remboursement</p>	Amélioration de la vérification du revenu déclaré dans les demandes d'admission au Programme d'aide au remboursement à l'aide des renseignements sur l'impôt sur le revenu de l'Agence du revenu du Canada	Mars 2022	<p>Conclusion de l'entente sur l'échange de renseignements avec l'Agence du revenu du Canada – mars 2021</p> <p>Achèvement des modifications et des essais du système du fournisseur de services, de l'Agence du revenu du Canada et de la province ou du territoire participant – décembre 2021</p> <p>Vérification systématique du revenu déclaré dans les demandes d'admission au</p>	Alexis Conrad, sous-ministre adjoint, Direction générale de l'apprentissage, 819-654-8448	

N° de référence du rapport	Recommandations du BVG	Réponse de la direction ministérielle	Description des résultats finaux attendus	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description et dates)	Organisation responsable/ point de contact <small>(nom, titre et n° de téléphone)</small>	Indicateur de réalisation <small>(à l'usage exclusif du CCP)</small>
		comporte des problèmes, en particulier pour les demandeurs qui déclarent un revenu nul pour la période mensuelle précédente (soit environ 20 % de ces personnes) et en ce qui concerne la composition de la famille. Des travaux sont en cours pour améliorer la vérification à l'aide des données de l'Agence du revenu du Canada. Le Ministère a mobilisé des partenaires afin de trouver des méthodes de vérification plus robustes à l'égard du programme. Une entente d'échange de renseignements, qui devrait être en vigueur au printemps 2021, permettra de vérifier les données sur le revenu et la composition de la famille par rapport aux données fiscales de l'Agence du revenu du Canada pendant le processus de demande, tout en maintenant les pratiques d'échantillonnage systématique actuelles.			Programme d'aide au remboursement – mars 2022		
Para 2.32	Emploi et Développement social Canada devrait établir des indicateurs de rendement qui intègrent le plein effet du Programme d'aide au remboursement sur le non-remboursement des prêts étudiants.	Recommandation acceptée. Le Ministère rend compte au Parlement de toutes les dépenses de programme, par l'entremise des Comptes publics, ce qui comprend les radiations (découlant principalement du défaut de remboursement des prêts étudiants) et le coût du Programme d'aide au remboursement. De plus, ces mêmes renseignements sont détaillés davantage dans le rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants. En outre, chaque année, le Bureau de l'actuaire en chef prépare une prévision sur 25 ans de tous les coûts et revenus du programme. Le rapport est publié chaque année et déposé au Parlement tous les trois ans. Les radiations représentent une perte pour le Trésor public, que le Ministère s'efforce constamment de réduire. Emploi et Développement social Canada estime que le taux de défaut sur trois ans déclaré au Parlement est un indicateur de rendement approprié pour faire état de cette perte et en effectuer le suivi. Par ailleurs, le Programme d'aide au remboursement constitue un avantage du programme pour	Rapports réguliers au Parlement sur le non-remboursement des prêts étudiants	Décembre 2020	Étudier la possibilité d'élaborer un indicateur distinct pour les dépenses du Programme d'aide au remboursement – décembre 2020	Alexis Conrad, sous-ministre adjoint, Direction générale de l'apprentissage, 819-654-8448	

N° de référence du rapport	Recommandations du BVG	Réponse de la direction ministérielle	Description des résultats finaux attendus	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description et dates)	Organisation responsable/ point de contact <small>(nom, titre et n° de téléphone)</small>	Indicateur de réalisation (à l'usage exclusif du CCP)
		<p>les Canadiens, et les dépenses de programme sont fondées sur les paramètres approuvés par le Parlement. Compte tenu des objectifs divergents du programme en ce qui a trait à la réduction des pertes au titre des radiations de prêts et à l'augmentation de la participation des Canadiens admissibles au programme, un indicateur combiné de rendement ne donnerait pas un portrait exact du coût des remboursements. Toutefois, à l'automne 2020, le Ministère collaborera avec le Bureau de l'actuaire en chef pour l'élaboration d'un indicateur approprié, mais distinct, pour le programme.</p>					
<p>Para 2.35</p>	<p>Emploi et Développement social Canada devrait communiquer aux agences d'évaluation du crédit les dettes d'études en défaut de paiement afin d'inciter les emprunteurs à rembourser leur dette d'études avec plus de diligence.</p>	<p>Recommandation acceptée. À l'heure actuelle, conformément aux dispositions du contrat avec le gouvernement du Canada, le fournisseur de services rend compte régulièrement aux agences d'évaluation du crédit sur les prêts qu'elles administrent. Ces rapports sont produits avant qu'un emprunteur soit en défaut de paiement et demeurent dans son dossier de crédit pendant environ six ans. Par contre, une fois que le prêt est en défaut et qu'il est transféré à l'Agence du revenu du Canada aux fins de recouvrement, aucun autre rapport n'est produit. Dans le cadre des améliorations continues apportées au programme, Emploi et Développement social Canada élaborera d'ici l'automne 2022 un processus de production de rapports à l'agence d'évaluation du crédit sur les prêts en recouvrement.</p> <p>Le contrat que le Ministère a conclu avec le fournisseur de services a été géré adéquatement. Ce contrat était entré en vigueur en 2006, et le Programme d'aide au remboursement a été instauré trois ans plus tard, soit en 2009. Même si le contrat comportait des cibles de rendement pour les défauts de paiement avant même la création du programme, le Ministère s'est assuré que le fournisseur de services utilise des mesures ciblées pour</p>	<p>Présentation de rapports sur les prêts en recouvrement aux agences d'évaluation du crédit</p>	<p>Décembre 2022</p>	<p>Mise en œuvre du nouveau Système des comptes débiteurs (PSCD) d'EDSC – avril 2020</p> <p>Révision du contrat de prêt étudiant avec les emprunteurs, afin d'obtenir leur consentement – décembre 2021</p> <p>Mise en œuvre d'une fonctionnalité de production de rapports pour les agences d'évaluation du crédit dans le PSCD, dans le cadre de la mise en œuvre de ce système – septembre 2022</p> <p>Établissement d'un mécanisme d'échange de renseignements avec les</p>	<p>Mark Perlman, dirigeant principal des finances, Direction générale du dirigeant principal des finances, 819-654-6634</p> <p>Alexis Conrad, sous-ministre adjoint, Direction générale de l'apprentissage, 819-654-8448</p>	

N° de référence du rapport	Recommandations du BVG	Réponse de la direction ministérielle	Description des résultats finaux attendus	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description et dates)	Organisation responsable/ point de contact <small>(nom, titre et n° de téléphone)</small>	Indicateur de réalisation <small>(à l'usage exclusif du CCP)</small>
		réduire le taux de défaut. Un nouveau contrat en vigueur actuellement prévoit des processus pour revoir les cibles relatives aux défauts de paiement afin d'obtenir l'assurance que les cibles incitatives s'harmonisent au contexte actuel. Ces cibles seront réexaminées en continu afin d'illustrer l'amélioration des taux de défaut. Elles seront suffisamment rigoureuses et tiendront compte des changements au programme ou aux politiques.			agences d'évaluation du crédit – décembre 2022 Début de la présentation de rapports aux agences d'évaluation du crédit – décembre 2022		
Para 2.40	<p>Emploi et Développement social Canada, en collaboration avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, devrait, le plus rapidement possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rendre disponible sur le portail du Centre de service national de prêts aux étudiants toute l'information financière nécessaire aux bénéficiaires de prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants ; • consulter les parties prenantes sur les coûts et les avantages d'offrir une formation obligatoire aux demandeurs de prêts 	<p>Recommandation acceptée. Grâce à sa collaboration avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, le Ministère a établi en 2017 un plan global de littératie financière dans le cadre de sa transition vers un modèle de prestation de services électroniques, et poursuit la mise en œuvre du plan pluriannuel visant à améliorer les outils de littératie financière sur le portail Web du Centre de service national de prêts aux étudiants. En novembre 2019, un service virtuel de conseiller en remboursement a été lancé, qui fournit aux emprunteurs les renseignements nécessaires sur leur prêt d'études, y compris les options de remboursement susceptibles de les aider. Le Ministère continuera de collaborer avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour mettre en œuvre d'autres outils de littératie financière dans le cadre de ce plan. D'ici l'automne 2021, Emploi et Développement social Canada consultera également les responsables de programmes provinciaux et territoriaux d'aide financière aux étudiants ainsi que des intervenants externes au sujet des coûts et des avantages de la formation obligatoire pour en déterminer la faisabilité et la valeur.</p>	<p>Partie 1 : Lancement d'autres outils de littératie financière dans le portail du CSNPE</p> <p>Partie 2 : Le PCPE consultera les intervenants sur l'élaboration d'un cours obligatoire de littératie financière.</p>	<p>Partie 1 : Mars 2021</p> <p>Partie 2 : Automne 2021</p>	<p>Partie 1 : Lancement de contenu et de communications supplémentaires sur la littératie financière – mars 2021</p> <p>Partie 2 : Consultation avec les partenaires provinciaux et territoriaux – décembre 2020</p> <p>Consultation avec les intervenants externes – mars 2021</p> <p>EDSC recueillera les commentaires reçus et effectuera une analyse portant notamment sur les coûts et les avantages – septembre 2021</p>	<p>Alexis Conrad, sous-ministre adjoint, Direction générale de l'apprentissage, 819-654-8448</p> <p>Alexis Conrad, sous-ministre adjoint, Direction générale de l'apprentissage, 819-654-8448</p>	

N° de référence du rapport	Recommandations du BVG	Réponse de la direction ministérielle	Description des résultats finaux attendus	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description et dates)	Organisation responsable/ point de contact <small>(nom, titre et n° de téléphone)</small>	Indicateur de réalisation <small>(à l'usage exclusif du CCP)</small>
	étudiants avant que les prêts ne soient accordés, ainsi qu'aux bénéficiaires de prêts étudiants qui abandonnent ou terminent leurs études.						
Para 2.48	<p>Emploi et Développement social Canada devrait envisager de réaliser une évaluation exhaustive des deux programmes fédéraux d'aide financière aux étudiants. Cela lui permettrait notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'examiner plus en profondeur les motifs du non-remboursement d'un prêt étudiant afin de trouver des solutions appropriées; • d'analyser l'effet du Programme canadien pour l'épargne-études sur la participation aux études postsecondaires et l'obtention d'un diplôme, ainsi que sur le Programme canadien de prêts aux étudiants; <ul style="list-style-type: none"> • de connaître les raisons sous-tendant 	<p>Recommandation acceptée. Le Ministère s'est engagé à produire des analyses, des rapports et des évaluations sur les programmes fédéraux d'aide financière aux étudiants. Emploi et Développement social Canada examine continuellement les nouvelles possibilités d'étudier les répercussions du programme d'aide financière aux étudiants. Par exemple, un projet de recherche utilisera des données d'enquête et des données administratives nouvellement couplées de Statistique Canada pour évaluer les interactions entre le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien pour l'épargne-études, ainsi que les répercussions de ce dernier sur les résultats des études postsecondaires. Jusqu'à maintenant, les données requises pour étudier l'incidence complète du Programme canadien pour l'épargne-études sur la participation aux études postsecondaires n'étaient pas disponibles, étant donné que la première cohorte complète de jeunes qui étaient admissibles à toutes les composantes du programme n'avait atteint sa maturité qu'en 2017. Emploi et Développement social Canada prévoit mener dès le printemps 2020 un examen approfondi du Programme canadien pour l'épargne-études pour évaluer les interactions entre ce dernier et le Programme canadien de prêts aux étudiants, ainsi que la contribution unique du</p>	<p>Dans la mesure du possible, l'analyse des répercussions du PCEE sur la participation aux études postsecondaires et sur le PCPE se fait à l'aide des données nouvellement couplées.</p>	<p>Projet de recherche sur le PCEE : Avril 2022</p> <p>Évaluation : Juin 2022</p>	<p>Projet de recherche sur le PCEE</p> <p>Validation des couplages de données pour la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) – janvier 2020</p> <p>Tableaux des résultats et analyse – septembre 2020</p> <p>Les responsables du programme et le personnel d'évaluation examineront les données administratives du PCEE, y compris les données du PLEMT – avril 2020</p> <p>Évaluation</p>	<p>Alexis Conrad, sous-ministre adjoint, Direction générale de l'apprentissage, 819-654-8448</p> <p>Catherine Adam, sous-ministre adjointe</p>	

N° de référence du rapport	Recommandations du BVG	Réponse de la direction ministérielle	Description des résultats finaux attendus	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description et dates)	Organisation responsable/ point de contact <small>(nom, titre et n° de téléphone)</small>	<i>Indicateur de réalisation</i> (à l'usage exclusif du CCP)
	la faible participation au Programme canadien pour l'épargne-études.	Programme canadien pour l'épargne-études en ce qui a trait à la participation aux études postsecondaires et à l'achèvement de celles-ci. Le Ministère intégrera les questions pertinentes relatives au non-remboursement des prêts étudiants dans une évaluation future du programme, qui devrait être amorcée au printemps 2022.			Une étude de faisabilité sur les répercussions du PCEE sera produite – novembre 2020 EDSC prévoit entreprendre une évaluation du PCPE – juin 2022	principale, Direction générale des politiques stratégiques et de service, 819-654-2992	